

DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
**COMMUNE DE MAUGUIO CARNON**  
**Plan Local d'Urbanisme (PLU)**  
**Zonage, routes et réservations**  
 Echelle 1 / 15 000<sup>e</sup>

Cadastre numérique  
 source D.G.I. CG 34  
 BD ALTI source CG34

07 Juin 2019  
 Réf: mau154plu\_d15000

Rappel de la procédure  
 PLU approuvé par DCM du 17 juillet 2006  
 1ère modification approuvée par DCM du 22 septembre 2008  
 2ème modification approuvée par DCM du 9 novembre 2009  
 3ème modification approuvée par DCM du 5 novembre 2012  
 4ème modification approuvée par DCM du 12 novembre 2013  
 5ème modification approuvée par DCM du 29 juin 2015  
 Révision allégée approuvée par DCM du 14 novembre 2016, 1ère procédure  
 6ème modification approuvée par DCM du 06 mars 2017  
 1ère modification simplifiée approuvée par DCM du 1er octobre 2018  
 Mise en compatibilité du PLU - Zac Font de Mauguio - DUP par Arrêté Préfectoral du 26 février 2019

**LEGENDE**

**1. - PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU**

**a / les zones et les secteurs**

- zone
- secteur
- plan de masse

**b / les autres indications**

- EBC
- ER ouvrage public / installation d'intérêt général
- ER voie nouvelle / voie à élargir
- ER cheminement piétonnier à créer
- ER piste cyclable à créer
- tracé indicatif des voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer dans les zones à urbaniser
- intention de voirie future
- section de route où la création d'accès direct est interdite ou réglementée
- constructions agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L. 123-1-5 du code de l'urbanisme)
- recul de 75m ou 100m de l'axe des voies - Amendement Dupont article L.111-1-4
- périmètre réservé pour une aire d'accueil des gens du voyage
- périmètre du projet de dédoublement de l'autoroute A9
- zone non aedificandi en bordure des cours d'eau
- périmètre d'éloignement de la station d'épuration, du lagunage et de la station de traitement d'eau potable de Vauguières.
- voies bruyantes (limite du périmètre d'isolement acoustique)
- lignes électriques à haute tension


**2. - PRESCRIPTIONS REPORTEES SUR LE PLU**

- PAE (plan d'aménagement d'ensemble)
- ZAC (zone d'aménagement concerté)
- ZAD (zone d'aménagement différé)

**3. - ZONES INONDABLES (PPRI)**

Tracé des zones inondables donné à titre indicatif. Se référer aux plans établis par la DDE approuvés le 16/03/2007

- Zone rouge naturelle
- Zone rouge urbanisée
- Zone rouge urbanisée
- Zone bleue naturelle
- Zone bleue urbanisée
- Zone littoral
- Zone littoral



**Echelle**

0 100m 200m

N